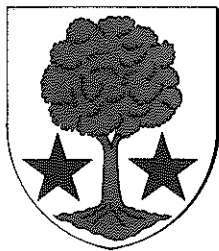
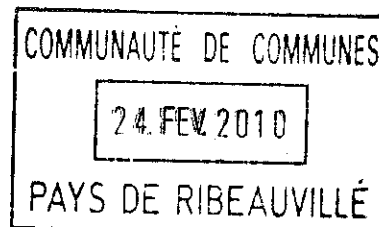


Fréland, le 18 février 2010



Objet : Projet SCOT arrêté

Monsieur le Président,



Après étude des différents documents du projet SCOT arrêté, nous nous permettons de revenir sur notre précédent courrier du 10 février 2009 resté sans réponse. Les élus de Fréland demandent la modification de certaines prescriptions du Document d'Orientations Générales : une augmentation de la surface urbanisable future afin de tenir compte de la topographie de notre Commune de montagne où le village s'étire tout en longueur sur plus de deux kilomètres.

Lors de la présentation du SCOT en mairie de Fréland par Monsieur Christen, la surface en extension urbaine faisait apparaître 7,5 à 8,1 ha. Or sur le dernier document ne figurent que 6,6 ha soit 30 % de moins que l'actuel POS. Cette baisse de la surface va nous limiter quantitativement de manière drastique les zones d'extensions urbaines. C'est pourquoi nous demandons que soient maintenues les surfaces annoncées aux élus le 22 avril dernier.

Les seules réserves de zone NA de la Commune de Fréland sont toutes sur terrains privés, donc potentiellement urbanisables après accord des propriétaires et après de nombreuses discussions qui ne peuvent aboutir qu'après plusieurs années.

Nous demandons aussi que le camping municipal soit inscrit dans le périmètre du TO.

La Commune de Fréland demande à réduire la densification de 25 logements à l'hectare à 18 logements à l'hectare afin de tenir compte de notre vallée particulièrement encaissée de part et d'autre de la rivière et des terrains souvent pentus propres à la Commune de Fréland.

La Commune de Fréland est largement couverte par des zones de protection d'espaces naturels sensibles (ZPS, directives oiseaux, natura 2000, chauves souris). Il serait souhaitable « d'alléger » la carte de ces espaces afin de tenir compte de l'occupation des sols existante et des futures zones d'urbanisation depuis la révision du POS.

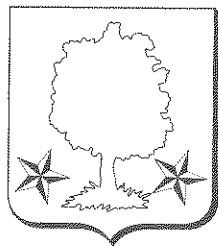
Chaque Commune a sa typicité qu'il convient de respecter en tenant compte de ses spécificités, de ses handicaps, de son développement et de ses contraintes locales.

Restant à votre disposition pour en discuter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Le Maire,



*Barlier*  
BARRIER Jean-Louis.



10 février 2009

Monsieur le Président du Syndicat Mixte  
Montagne Vignoble et Ried  
Mairie de Bennwihr  
68360 BENNWIHR

Monsieur le Président,

Le schéma de cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried, en cours d'élaboration suscite de la part des élus de Fréland les remarques et les réflexions suivantes pour lesquelles nous vous demandons de tenir compte lors de l'élaboration du projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Durant les années 1990, la Commune de Fréland envisageait la réalisation d'un parc de vision (Parc Animalier) sur les secteurs du « Rain des chênes », des « Issues » de la Taupré et de la « Belle Fauchelle » ; avec pour objectifs de renforcer l'attractivité touristique mais aussi dans le but de créer un parc thématique, pédagogique et scientifique.

Ce parc d'une superficie projetée d'environ 80 hectares classés en zone NAI et NAD au Plan d'Occupation des sols de Fréland devait permettre dans ce zonage la réalisation d'équipements, de constructions de bâtiments d'accueils, et le développement touristique.

Estimé à près de quatre millions d'euros en 1990, ce projet de Parc a été abandonné durant les années 1995 pour cause de financements nécessaires non obtenus.

Toujours inscrit au Plan d'occupation des sols actuellement, la municipalité a entrepris la révision de son POS en décembre 2007 afin d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme avec le concours du bureau d'études de l'ADAUHR.

Nous souhaitons profiter de la révision de notre POS en Plan Local d'Urbanisme pour changer d'affectation le zonage prévu au Parc Animalier afin de l'intégrer à nouveau dans un périmètre réservé à l'agriculture pour les prairies et à la forêt pour l'espace boisé.

Nous souhaitons aussi réduire le zonage NAb situé sur le secteur « Simboule » pour ne maintenir qu'environ 50 ares en zone d'aménagement concerté ceci afin de recréer de l'espace agricole mécanisable pour le restant des terrains.

En contrepartie de ces surfaces importantes rendues à l'agriculture, nous souhaitons étendre la zone NAa du secteur « Basse Grange » d'environ 3,5 hectares, superficie présentant peu d'intérêt pour l'agriculture de par son emplacement ; ces terrains sont déjà entourés de constructions et ne constituent plus qu'une bande étroite entre des zones déjà urbanisées. De plus nous avons déjà fait preuve d'esprit positif envers l'agriculture en encourageant et en subventionnant depuis plusieurs années d'importants travaux d'aménagements pastoraux : près de 10 hectares reconquis pour l'agriculture.

Autre point où il convient d'être prudent et vigilant : la fermeture prochaine annoncée de l'établissement SALEM pour lequel il y a lieu de laisser toutes possibilités de reconversion tant touristique que médicale ou autre.

Par ailleurs, il est judicieux pour notre commune de prévoir pour les années futures une reconversion de notre camping municipal vu le taux de fréquentation en régression d'année en année. Compte tenu que ce camping est déjà inséré dans le tissu Urbain et équipé de toutes les viabilités, il serait pertinent de prévoir la possibilité d'un reclassement en zone NAa.

Enfin nous sommes inquiets sur le choix de porter à 30 logements par hectare les futurs aménagements liés à l'habitat surtout pour nos communes de montagne où il y a lieu de tenir compte des spécificités et des contraintes locales.

Néanmoins nous restons confiants sur l'esprit d'équipe en vue de l'aboutissement d'un document d'urbanisme garantissant une qualité de vie et une valorisation de notre territoire.

En comptant sur l'attention bienveillante que vous porterez à nos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Maire.

